

CARTELS CONSTITUANTS
DE L'ANALYSE FREUDIENNE
COURRIER

FÉVRIER 1992

Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne - 34, rue Hallé, 75014 Paris. Tél.43 27
29 29

COMPTE RENDU

DE L'A.G DU 26/1/92

Président de séance :JacqU Nassif

L'assemblée débute à 10h. Seront traitées en premier lieu les questions budgétaires, puis l'organisation du congrès, dont la date précise est rappelée : du vendredi 29 mai en début d'après-midi au dimanche 31 en fin de matinée. Un temps de cette matinée sera également réservé à un point sur l'Interassociatif et l'après-midi ne sera pas de trop pour le débat sur le dispositif. Ayant moi-même des opinions à faire valoir, je souhaiterais n'être pas président de séance cet après-midi" (J. N.).

Le Quorum est atteint. Il est précisé que ne pourront participer aux votes que les membres à jour de leur cotisation 91.

D. Grimault s'engage dans une lecture commentée du bilan comptable de l'année civile (à ne pas confondre, souligne-t-il, avec l'année statutaire). Trois autres précisions de D. G. faciliteront la lecture de son exposé

les balances actifs/passifs sont calculées depuis la fondation des C.C.A.F.; l'usage des kf permet de ne pas s'embarrasser avec les petits chiffres ; les avoirs en titres sont évalués selon leur valeur d'achat, et non leur valeur d'échange actuelle ".

Nous avons à régler des problèmes d'intendance. C'est fastidieux et un peu long, les comptes sont très serrés : je vous demande donc un peu de patience. Nous aurons à voter sur:

- L'exercice 91
- Les prévisions 92
- Le principe d'un déménagement éventuel du siège social. (Il faut savoir que notre bail court jusqu'à fin novembre et que nous ne savons pas s'il sera renouvelé au-delà).

L'EXERCICE 91

Prenons le bilan comptable : vous l'avez devant les yeux, je n'en reprends que certains points.

Compte des résultats

Les produits

Soit 323 kf dont:

- 276 kf de cotisations d'adhérents, représentant environ 110 cotisations pleines.
- 4 kf pour la participation au courrier, représentant la cotisation de 10 correspondants.
- 30 kf au titre du premier congrès interassociatif.
- 3 kf de plus value sur cession de titres. Nous avons en effet négocié un titre aux alentours de 49 kf.

Les charges

Soit 360 kf dont:

- 34 kf pour la confection du courrier, très abondant en 91.
- 326 kf de frais généraux dont:
- 19kf de participation au congrès interassociatif
- 40 kf de loyer.
- 30 kf de frais postaux.
- 15 kf d'honoraires d'agent comptable.
- 28 kf de location de salle.
- 142 kf de salaire et charges.

Résultat

Se solde par une perte de 36 kf.

Bilan

La perte de 36 kf porte la situation nette depuis la fondation des C.C.A.F. à: 154 kf (et non 1154 kf comme c'est inscrit par erreur sur le bilan comptable).

J Conclusion

Les investissements de l'exercice ont été amortis sur la base de 25%.

Soit : la réfection de la moquette qui sera amortie sur la base de 25% (Il s'agit là d'un pur exercice comptable, puisque cette réfection a été réglée dans sa totalité).

Je lis encore, en bas de page:

La situation nette au 31 décembre 91 (titres moins dû à la banque) s'élève à 162 kf. En effet, au 31 décembre, certaines opérations n'étaient pas enregistrées, mais programmées (dépenses de fournisseurs, provisions de congé, charges sociales à régler en janvier).

Le quitus est voté: Pas de voix contre, pas d'abstention.

D. G expose ensuite le budget prévisionnel 92 (cf. infra), non sans rappeler que l'exercice financier de l'association engage la responsabilité, du trésorier et du président bien sûr, mais également de l'ensemble des membres. Un double vote conclut-il, doit intervenir sur ce budget et sur un éventuel déplacement du siège de l'association.

J. N. : Passer à 3000f est peut-être un peu difficile, mais nous sommes dans des temps difficiles. Tout congrès coûte cher... Nous sommes cependant en mesure de ne pas faire payer de droit d'entrée aux membres. Une solution pour alléger nos charges consisterait à diminuer par deux les frais de secrétariat, ce qui pourrait se faire en proposant à une autre association, membre de l'Interassociatif, proche de nous, de partager le local. Une telle mesure pourrait donner du poids à l'Interassociatif. Il y a trop d'associations, et nous devons nous épauler les uns les autres [Des contacts ont été pris dans ce sens, mais comme ils sont pour l'instant officieux, J. N. se refuse à donner le nom de l'association avec laquelle il a pris langue].

L'autorisation du bailleur est également nécessaire. Autre solution : trouver un nouveau local suffisamment spacieux pour accueillir trois ou quatre associations. Je pense que ça nous donnerait un peu plus d'aisance ".

C. Calmusky: Vous n'avez pas peur des salades?

J. N. : Nous n'avons pas de fichier particulier; pas de documents secrets; la secrétaire est d'accord sur le principe. Si c'est un local permettant de faire des enseignements, il faudra établir un calendrier. On peut bien

entendu espérer recruter de nouveaux membres. Il faut également avoir un beau courrier. Et de nouvelles idées doivent être trouvées. La solution de partage du local en est une, sur le plan politique, indépendamment du plan comptable.

C. Cochard: Y a-t-il d'autres solutions?

J. N. : Nous passer du local. Le déplacer chez l'un d'entre nous. En tout cas, je ne pense pas qu'on puisse se passer de secrétaire. Et nous avons absolument besoin du courrier, qui permet de nous faire connaître, d'obtenir des clarifications.

N. Pépin : Je crains que les textes du courrier ne soient pas écrits de la même façon s'ils sont destinés à un public plus large : ça risque de modifier notre style de travail.

G. Béguin: Il y a toujours eu des membres correspondants.

J. N. : Jusqu'à présent, les responsables du courrier, P. Eyguesier et moi-même, n'ont pratiqué aucune censure.

X: Ce qui m'a toujours posé problème, c'est la transmission du contenu des A.G.. Transmettre le courrier à des correspondants maintient un lien, mais j'ai toujours souhaité que le contenu des A.G. soit réservé aux seuls membres.

P. Salvain: Quand j'étais coordonnant, il est arrivé que deux types de courriers coexistent - c'était le cas jusqu'à la période dite de " mise à plat ". Il est vrai que, relisant dernièrement ces courriers, je me suis dit que certains propos gagnaient à ne pas être divulgués...

F. Wilder: Il est sensible que, depuis plusieurs numéros, le courrier s'est amélioré. c'est quelque chose qu'il faut dire aux gens qui le font.

C. C. : Avez-vous pensé à l'éventualité que l'augmentation de la cotisation conduise certains à se retirer?

J. N. : La possibilité existera toujours d'étaler ses versements. Mais, effectivement, le risque est pris que certains démissionnent.

P. S. : Cela faisait longtemps que la cotisation n'avait pas changé. Les 3000 f proposés aujourd'hui correspondent au 2500 f de 1987.

D. G. La libre accessibilité au congrès dépend de la décision qui sera prise. Il faut donc voter.

S. Wilder: Ça ne me gêne pas du tout de partager le local avec d'autres associations.

J. N. : Il y a deux options. Un petit local pour une association, ou bien un grand local, type loft, permettant de faire des réunions interassociatives.

S. W. [à D. Grimaulti : apparemment vous n'êtes pas d'accord pour engager des frais supplémentaires de secrétariat pour la confection du courrier, et J N. propose de faire appel aux services d'un éditeur professionnel

J. N. : Si vous pensez que c'est trop dispendieux...

S. W. : Je trouve que la présentation actuelle du courrier est très bonne. On peut viser plus luxueux, mais ça ne paraît pas prioritaire.

C. C. : C'est une mesure sur laquelle, en cas de panique, il est possible de revenir?

J. N. : Si on a trois nouveaux correspondants chaque mois, cela paie les frais supplémentaires de courrier.

G. Thouvenin : Il me semble que nous sommes dans une position d'équilibre très fragile. Un minimum de 120 membres serait nécessaire pour que nous puissions tourner. Il me paraît donc dangereux, dans une telle période, d'engager des frais supplémentaires, même si les diverses solutions d'économies proposées sont de nature à nous soulager.

D. Poissonnier : Partager un local, j'applaudis à deux mains, mais cela entraîne des implications au plan des relations avec l'Inter-associatif. Si on veut avoir cette ambition, il faut qu'elle soit étayée sur d'autres perspectives (congrès, publications etc.). Par ailleurs, on pourrait proposer que la cotisation soit de 2500 f, plus un correspondant! [rires].

S. Stoïanoff : Un minimum de ritualisation

est indispensable à la bonne marche de l'institution. Le rituel d'aujourd'hui est l'A.G.. Mais, curieusement, les A.G. ont souvent été utilisées pour de nouvelles disjonctions. Il convient donc de faire des exercices de ritualisation collective. Chez les bouddhistes, on psalmodie la lettre A. Nous pourrions faire la même chose avec la lettre B : nous serions alors les Cartels Bêlants [rires].

J. N. [à D. P.] Je suis d'accord que tout est lié, mais nous devons voter point par point. [À l'assemblée] Nous avons, Ph. Gamier et moi, présenté l'histoire de la passe aux cartels à l'occasion d'une réunion interassociative. On nous a écouté avec beaucoup d'intérêt, mais nous sommes encore loin de pouvoir mettre en place une passe interassociative. Il faut aller très lentement.

D. G. : Pour répondre à D. Poissonnier: nous ne sommes pas dans l'urgence. Nous ne savons pas si le bailleur renouvellera le bail et même, si telle était son intention, s'il accepterait de modifier le bail.

J. N. [poursuivant sur l'Interassociatif]

M. Jollivet a pris l'initiative, avec L. Kokh, de constituer un Comité sur les dispositifs, afin d'évaluer le point où en sont les institutions sur la question de la sélection des analystes, de leur nomination. Et le week-end dernier, a eu lieu une discussion nourrie qui va servir de point de départ au prochain bulletin. C'était véritablement intéressant : on parle maintenant du passé et de l'avenir, les choses ne se font plus entre membres d'état-major. Un autre Comité, "Interassociatif européen", a également été mis en place pour préparer le congrès sur la formation. Tout cela concourt à renforcer le signifiant inter, qui suppose multiplicité et alliances, plutôt qu'à faire Un, à nous fondre. Il n'y a pas de dynamique unitaire, mais une dynamique de renforcement mutuel.

E. Didier: A la guerre des chefs au sein de l'Interassociatif, succède un mouvement où les débats reviennent à la base des institutions. A présent, les délégués sont les porteparole de ce qui se passe dans les A.G.. Le transfert de travail tend à supplanter les sympathies personnelles, mais c'est un processus qui demande plus de temps.

J. N. : Nous avons à voter sur le budget prévisionnel, l'autorisation de changer le siège social de l'association et sur l'éventualité de partager un local avec une autre association.

Ph. G. : A propos du courrier, je me demande si l'on ne peut pas obtenir un résultat équivalent avec les moyens du bord - quitte à acheter un bon logiciel - Et que devient le travail de la secrétaire? Enfin, la présentation du courrier n'est pas tout. Il faut le dire, sans retomber pour autant dans le travers bien connu des Cartels: réclamer en vain des textes.

M. Jollivet: Outre sa présentation, une nouveauté du courrier est de faire écho aux éventuelles divergences au sein du bureau, et de les faire passer dans l'A.G.. Pour chacun de nous, retrouver nos paroles relativement transformées dans le courrier n'est pas toujours agréable, mais c'est nécessaire. Le courrier répond à un souci de transparence, et permet d'insuffler les débats dans l'association.

S. Stolanoff. : Je vais expliquer pourquoi je suis contre les dispositions financières. Nous augmenter, c'est renforcer la culpabilité liée à l'argent. En revanche, chaque fois qu'un membre s'en va, nous devrions nous sentir tenus de le retenir de toutes nos forces, et non pas de payer de notre poche.

G. Masclef : Quelle serait l'incidence de cette augmentation de cotisation sur les progrès attendus des C.C.A.F.? Que signifie, à cet égard, la possibilité offerte d'un accès gratuit au congrès?

J. N. : Accès gratuit pour les 75 membres présents ici... J'espère que nous serons plus nombreux! [à S. S.] Jusqu'à présent, dans les Cartels, tout était fait pour qu'une minorité puisse jouer le rôle d'une opposition. Il a été dûment proposé à la minorité d'exprimer son désaccord dans le courrier, dans les A.G., mais ils ont refusé.

S. S. : Nous payons un défaut d'invention au niveau des rituels.
On passe au vote.

1. Vote du budget prévisionnel comportant l'augmentation de cotisation et la disposition consistant à payer la cotisation avant fin mai. 4 contre, 10 abstentions, 45 pour.

2. Changement éventuel du siège. 3 abstentions, 59 pour.

[Un débat a lieu sur l'opportunité de donner au bureau un " chèque en blanc " pour les démarches en vue de l'éventuel partage d'un du local, avec une ou plusieurs autres associations. Des objections concernant les difficultés prévisibles d'organisation sont soulevées. Des prises de position fermes se font entendre en faveur d'une cohabitation. D'autres font valoir qu'il est difficile de s'engager a priori, sans connaître le ou les associations susceptibles de partager un local, et sans en évaluer les conséquences politiques le partage du local peut passer pour une alliance, sinon une fusion ou un regroupement d'activités. Autre idée : la création d'une " Société de moyens ", mise à la disposition de plusieurs associations de l'Interassociatif,

ce qui aurait le mérite de couper court à tout fantasme de prééminence ". Enfin, T. Perlès suggère d'en passer, le cas échéant, par une offre publique de partage, sous forme d'une annonce dans le bulletin de l'Interassociatif, ceci afin d'éviter d'éventuelles accusations de fractionnisme].

J. N. : Dès la prochaine réunion, je vais demander que le fichier de l'Interassociatif soit mis à notre disposition pour la publicité de notre congrès. En ce qui concerne notre local, je vais en parler à la coordination de IIA. Avez-vous des questions sur ce que vous souhaitez?

T. Perlès : Où en est la Dimension Freudienne?

J. N. : Elle n'a pas demandé d'adhérer à l'Interassociatif. L'Invention freudienne avait officieusement posé sa candidature, mais à la suite d'une soirée épuisante de discussions, la majorité a voté contre. Pas de nouvelle adhésion, par principe, jusqu'au prochain congrès.

M. J. Nous sommes dans un temps de l'interassociatif où il y a peu de connaissance de l'autre. Le souci est donc de repérer comment ça fonctionne chez l'autre et quels sont les enjeux des associations. Par exemple, la Commission sur la T.V.A. n'est pas parvenue à dégager une position homogène. Du moins, chaque position commune a été remise en cause par la coordination permanente. La difficulté venait de ce que les membres de la Commission étaient cooptés. L'histoire récente de la lettre adressée aux Pouvoirs publics montre bien le type de difficultés rencontrées. Bien que rédigée sur un papier à en-tête de l'Interassociatif, cette lettre n'a été signée que par deux membres de la Commission. Un débat s'en est suivi au sein

de la coordination permanente, qui a permis de relever un manque d'homogénéité au sein de l'Interassociatif, mais également au sein de chaque association. L'idée qui en est dégagée est la nécessité de se tenir au plus près des débats internes à chaque association. La commission sur l'habilitation s'est donc donné pour but prioritaire d'induire un débat interne à chaque association, en préalable à l'élaboration d'une position commune. Lors d'une première réunion, regroupant quatre personnes ne représentant pas la totalité de l'Interassociatif, est apparu un accord de point de vue sur la non-urgence d'une position commune sur la T.V.A. - le ministère n'en a cure - et sur la nécessité d'inventorier les positions au sein de chaque association

notamment, envisager en quoi la question de la nomination engage la politique même des institutions, ainsi que leurs modes d'organisation.

F. W. : Ce compte rendu montre bien où en est le débat.

E. D. : J'ai fait à l'Interassociatif une proposition de défense de l'analyse laïque. Il me paraît en effet impossible de se recommander de l'enseignement de Lacan et de ne pas soutenir que la fonction d'analyste peut être occupée au même titre par un médecin, un psychologue, un philosophe, un physicien, etc. Si une telle position, montrant que le titre universitaire n'a aucune incidence sur la fonction, était cosignée par les médecins de l'association, cela aurait un impact certain sur les Pouvoirs publics. Que le corps médical dise: "Nous n'avons pas plus capacité qu'un philosophe, un psychologue, etc. à être analystes"... Ce qui n'empêcherait pas que nous demandions un taux de T.V.A. le moins élevé possible.

Ph. G. : Est-ce que la question de la patente a été évoquée à l'Interassociatif? Le travail d'analyste du médecin ou du psychiatre tombe dans sa patente. L'arbre de la T.V.A. ne doit pas cacher la forêt de la patente...

M. Defrance : Tout acte pratiqué par un médecin est forcément considéré comme acte médical et seulement médical; cela se vérifie à l'occasion de tous les procès dans lesquels peuvent être impliqués les médecins. Ils perdent toujours : les tribunaux et jusqu'à leur syndicat considèrent qu'ils sont médecins avant tout. De ce point de vue, ils ne sont donc pas privilégiés. Leur seule liberté réside dans la cotation des actes. Ceci étant, je pense que les médecins souhaitent sortir du carcan de la profession médicale et seront d'accord pour se déclarer solidaires des nonmédecins.

D. G. : Je ne suis pas d'accord: il est argumentable, au cas par cas, qu'un médecin puisse ne pas faire de feuilles de soins.

P. S. : Un point fait particulièrement problème, celui de l'analyse laïque, que l'on doit se garder de définir de façon seulement négative - l'analyse par un non-médecin -. Nous avons également à dire que la psychanalyse n'est pas une panacée, ni un acte de foi, ni l'application d'une science exacte, que nous ne souhaitons pas constituer le corps des analystes comme un clergé. Ainsi la position sociale de la psychanalyse serait engagée. Mais sur ces points, nous flottons. Le ministère de la Santé est-il l'interlocuteur indiqué?

A. Masson : Est-il possible de demander aux médecins de s'engager sur un énoncé concernant le titre. Il s'agirait plutôt de demander aux médecins de reconnaître que leur pratique analytique ne relève pas du soin. Mais ceci est un autre débat...

P. S. : Effectivement, c'est l'acte thérapeutique qui sert de critère pour les actes des médecins et des psychologues. Et pour nous, qu'en est-il?

A. M. : Ne pourrait-on pas mettre sur la scène publique que l'analyse doit renoncer à être thérapeutique?

G. Voyot-Godot : Ce que font les médecins au titre de psychothérapies est de la concurrence déloyale par rapport à l'analyse.

J. N. : Il faudrait que d'ici fin février, le texte de l'affiche et le pré-programme soient établis. La question est de savoir si l'on va mettre des noms sur ce pré-programme. Je voudrais obtenir de vous des engagements de participation aux quatre demi-journées.

[Les titres de ces demi-journées sont rappelés. - Cf. le Courrier de janvier -. A propos
6

du thème " la psychanalyse avec les enfants et les psychotiques ", dont la formulation est contestée, l'idée se fait jour d'engager le travail sur les variations imposées à la technique par ce type de patients, enfants ou psychotiques].

S. W. : Eu égard au thème général, la question serait de savoir s'il existe des clients particuliers, posant certaines limites, plutôt que de dresser une typologie spécifique. Quelles sont les conditions pour que ces patients deviennent des analysants, et du même coup pour qu'il y ait analyse?

T. P. : Je propose une formulation: Y-a-t-il des patients qui ne sont pas comme les autres?...

J. Princé: Ou : y-a-t-il des contre-indications à l'analyse?

P. S.: C'est trop savant.

D. P.: Il me paraît prématuré de discuter de la forme à donner aux titres, avant même d'avoir approfondi le contenu. C'est artificiel.

P. S.: L'appel lancé dans le dernier courrier n'a pas eu d'effet. Je n'ai reçu qu'une lettre.

X: Mettre analyse dans le titre, plutôt que psychanalyse, représente déjà un parti-pris. Au fond, quel est le statut de " psyché"?

J. N. : Je ne demande pas mieux que de parler de l'âme. Freud y tenait.

T. P. : Qui a eu l'idée du titre " Pourquoi faire une analyse?" Pourquoi ne pas proposer la constitution d'un ou de cartels sur ce sujet?

P. S. : La difficulté principale tient à notre répartition géographique.

F. W. : Il faudrait faire avancer la thématique: que ça ne va pas de soi qu'une analyse se mette en place. Comment situer une demande, sinon à partir du présupposé qu'il y a du désordre dans une conduite? Nous devons réfléchir sur les étapes nombreuses qui mènent à une analyse. Les quatre thèmes pourraient être organisés sous cette thématique.

D. G. : Avec un petit groupe de Tours, nous travaillons sur le thème Comment une demande de soins se transforme en demande d'analyse?"

D. P. : Je préférerais qu'une perspective plus longue se dessine. Les thèmes ouverts pourraient se développer sur une paire d'années, ou plus.

P. S. : J'aimerais avoir un peu plus de noms d'intervenants. Pour l'instant, j'en ai plus de l'extérieur que de membres de l'association.

R E. : Je souhaite pour ma part intervenir à propos de quelques critiques sérieuses, issues du champ philosophique notamment, formulées à l'égard de la psychanalyse. J'ai eu l'occasion, dernièrement, d'écouter une conférence d'un philosophe américain, A. Grunbaum, qui reprochait en particulier à la psychanalyse de confondre coïncidence et cause. Ce type de critiques, qui ne relèvent pas de l'anti-psychanalisme primaire, ont au moins l'avantage de nous inviter à la réplique. Un tel débat me paraît trouver sa place naturelle dans la dernière demi-journée, intitulée Du symptôme à analyser à l'analyse comme symptôme"

T. Foulliaron : Le thème me paraît un peu trop général. J'aurais préféré un thème plus précis : que faire de la psychanalyse en 92? Prendre la psychanalyse comme symptôme social

est un peu trop notre bétel, notre chewing gum. Nous devrions plutôt envisager ce qu'est la psychanalyse en 92, en quoi elle est différente de ce qu'elle était du temps de Freud, de ce qu'elle était dans les années soixante-dix avec Lacan. Il ne s'agit pas de conclure, mais de se laisser traverser par quelque chose qui résiste à nos concepts. Il s'agit de revenir à l'acte psychanalytique plus qu'à son discours.

M. J. : Mon idée est de parler de la canaillerie en tant que moment nécessaire à rencontrer dans son analyse, et d'articuler cela avec les questions d'éthique, de transmission, qui constituent la théorie implicite de l'institution.

Ph. G. : Je propose: " Une psychanalyse, jusqu'où?" : ceci pose aussi bien la question de la fin, que la question des limites de l'analysable, et peut être celle de l'articulation des deux.

J. N. : Je souhaiterais qu'il y ait des cartels qui se déclarent en tant que tels, plutôt qu'un individu conférencier. On peut tout à fait s'inscrire en tant que cartel à ce congrès.

S. W. : Je suis étonné que la question de l'éthique ait été quelque peu shintée.

P. S. : Je propose psychanalyse - ou analyse - et liberté.

Ph. G. : Un petit mot pour vous donner la température de la passe. Ça marche. Plusieurs passeurs ont été désignés; des passes sont en cours. Des textes nous ont été adressés. Tout ceci augure bien de la rencontre prévue sur la passe.

S. V. : Qui veut rappeler le point où en sont les enjeux?

J. N. : Qui voudrait dire ce qu'il a retiré du texte d'orientation ? J'ai en effet essayé de regrouper les points d'accord et de désaccord, mais ceux-ci ne concernaient que la réunion du 11 janvier.

T. P. : Je suis en situation de me déclarer opposé au préambule selon lequel tout partirait d'une liste.

J. N. : D'autres objections figurent dans le texte du courrier à propos de cette liste publicité, diffusion, etc.

S. V. : Le débat pourrait donc s'engager sur la question de la liste.

T. P. : Je veux bien qu'on fasse une liste de se déclarant praticiens, mais je ne vois pas le rapport entre une telle déclaration et le tirage au sort pour témoigner de sa pratique. Le premier risque est que cette liste fasse colle; on risque ensuite de mélanger l'inscription sur cette liste et le désir - ou pas - de témoigner. Autrement dit : autant je conçois la nécessité d'un dispositif faisant centre de gravité pour l'institution, autant je vois un préjudice à introduire une liaison entre le désir de témoigner de sa pratique et l'inscription sur une liste.

N. P. : Je pense en effet que cette procédure exclut tous ceux qui n'auraient pas une pratique analytique... Bien qu'il reste envisageable que certains puissent témoigner de leur expérience analytique. Il y a en tout cas, me semble-t-il, un risque d'exclusion de ceux qui ne pratiquent pas l'analyse.

T. P. : Pour moi, l'expression " praticiens de l'analyse " ne signifie rien. Du moins est-ce une question sur laquelle nous devons travailler.

P, sident de séance. Serge Vallon.

M. J. : Concernant le risque d'exclure des gens, un rappel s'impose du signifiant d'excommunication, qui a été si présent à l'esprit de notre génération. Il n'est pas sûr que nous

ayons encore à le redouter. Nous sommes dans une histoire, et le moment est venu d'examiner si l'exclusion, qui a prévalu sous différentes formes par le passé, est toujours à l'ordre du jour. Mettre un dispositif en place nous a paru constituer un moyen de mettre à l'écart la question de la nomination. Le souci éthique, prévalent, consiste à faire la part entre l'intime et le public, et l'idée de départ peut se formuler ainsi: puisque des gens se déclarent praticiens de l'analyse freudienne, ce qui ne ressortit plus du privé, autant faire en sorte que, dans l'institution, ça prenne ce statutlà - ce qui me semble élémentaire.

L'argument venant à l'encontre de la " publication " de la liste, est que ça pourrait faire habilitation, ou nomination. Bien sûr, il pourrait suffire d'avoir son nom inscrit sur une feuille de papier pour se croire analyste, mais il y a une marge entre se dire et l'être. Ce n'est qu'une supposition, qui par définition doit pouvoir être soutenue, d'une façon ou d'une autre. Le dispositif ne vient que renforcer le questionnement de chacun sur ce qu'il a proféré comme énoncé. Il n'y a donc aucune raison pour que cette déclaration reste intime, sinon, plus de différence possible entre privé et public, intime et public. Chacun peut supposer être analyste à sa façon : on ne peut supposer à l'avance ce que chacun inclut dans cet énoncé.

J. P. : C'est un risque qu'on ne peut se dispenser de prendre. Nous en sommes tous à ce point d'engagement.

M. D. : Je ne vois rien à redire à ce que vient d'exposer M. Jollivet, sauf sur le point de la distinction public/privé. Lorsqu'il s'agit d'inscrire un groupe de travail, ou un protocole, ce n'est plus du public, mais de l'institutionnel. On a ainsi parlé de dispositifs, au pluriel : il ne s'agit pas pour moi de justifier tel ou tel dispositif de travail, mais de susciter un lien institutionnel polyvalent, où prendrait naturellement place un protocole de gens "se déclarant analystes praticiens ". Le risque d'une liste serait alors écarté.

S. W. : Il s'agit de savoir qui se déclare analyste.

Ph. G. : Peut-on rendre compte de l'analyste par quelque chose d'institutionnel? Le Un de l'institution peut-il dire quelque chose du un par un de l'analyste? Ne vaut-il pas mieux partir de l'analyse proprement dite? De points théoriques qui permettraient de mettre en place un dispositif? A mon avis, il suffirait de proposer des lieux de parole où l'on parlerait des points vifs de l'analyse, sans qu'une liste soit nécessaire.

D. G. : Les deux questions mériteraient d'être disjointes d'une part les dispositifs, dont la passe, et d'autre part la liste des gens qui se déclarent analystes. J'ai peur en effet que le remède soit pire que le mal, et on en est là apparemment.

G. Besser: Ce qui me gêne est que nous n'avons pas de présupposés théoriques sur lesquels bâtir un dispositif. Certes la passe a constitué un fondement institutionnel; mais, que je sache, nulle liste de personnes ayant participé à la passe n'a jamais été publiée. Au stade de recherche où nous sommes, il importerait de ne pas limiter l'institution à cette procédure, mais de faire en sorte que l'institution l'accepte en son sein, sans obligation que les cartels constitués de cette façon n'incluent que des " praticiens de l'analyse ".

T. F. : L'idée est celle d'une liste par rapport au protocole, alors que la tendance du débat est d'en faire une liste dans le reel, une liste ex cathedra, comme il en existait à l'E.F.P.

T. P. : Concernant la querelle entre " institutionnel " et U de recherche ", on ne peut espérer qu'un protocole soit fécond pendant longtemps. Il serait donc souhaitable de l'inscrire dans une institution, tout en sachant qu'il ne peut être qu'éphémère. Le dispositif est"

institutionnel " au sens où il est garanti par l'institution et où l'institution peut en recueillir les fruits : il s'agit de venir y parler de questions relatives à l'analyse.

M. D. : Va-t-on devoir débattre en A.G. de toute proposition de travail? La proposition me semble intéressante, mais je conteste la place particulière qui lui est donnée à présent. Chaque cartel est institutionnel, comme c'est du reste indiqué dans l'intitulé de notre association.

M. J. : Sur la question de la différence à faire entre protocole " institutionnel " et " de recherche ", ce qui m'avait paru dangereux dans le protocole, tel qu'il était envisagé précédemment, était qu'il débouchait sur une nomination. Je crois qu'on n'a pas élaboré ce que pouvait être une théorie de l'institution. En tout cas, je sais intuitivement que mettre en série une parole prononcée un par un par des membres de l'institution, diffère radicalement de la constitution d'un cartel ou d'un groupe de travail. Il se trouve qu'un certain nombre de structurations autorisent le travail; chacun se posera certainement la question de s'inscrire ou pas sur une liste : ce qui modifie déjà sa position par rapport au travail. A s'entendre parler à ce propos, il pourra penser ce qui l'a poussé à se mettre sur cette liste. Il s'agit enfin de mettre un terme aux énoncés contradictoires prononcés autour de la nomination. Ne plus laisser les choses en suspens et réintroduire l'éthique dans l'institution.

D. G. : On n'a pas à voter pour faire cartel, mais on peut le déclarer. De même, il n'y a pas à voter pour faire fonctionner le dispositif, mais on peut aussi le déclarer.

P. S. : L'intérêt de cette discussion est qu'elle concerne les moyens à se donner pour parler d'analyse entre membres de cette association. Bien que nous soyons divisés sur la question de la nomination, il faut trouver une issue permettant de traiter la question sans donner la main à la dominance de tel ou tel groupe dans l'institution. Dommage que la présentation d'un dispositif suscite de la parano, car la question est celle d'un lieu où l'on parlera de l'analyse.

E. D. : Un par un fait un acte et chacun s'y inscrit : ce n'est pas la même chose que la connivence entre copains. Faute de quoi, nous nous disqualifierions dans la Cité. La nomination ne peut se repérer qu'à l'intérieur des cures, il n'y a donc pas de nomination possible. Se déclarer praticien de l'analyse, c'est se soumettre à la castration. Chacun, dans le protocole, parlera de ce qu'il voudra. Si l'analyse n'est pas seulement une fiction, il s'agit dans le protocole de parler du réel, de ce qui dans les cures touche à l'universel. Et il ne suffit pas de le dire, il faut le mettre en acte : c'est essentiel pour la place de l'analyse

9

dans la Cité. Bourdieu disait récemment dans Le Monde que l'Etat ne jouait plus son rôle de faire tenir le symbolique, et s'en remettait au discours scientifique qui, lui, produit des objets réels dont il nous revient précisément de nous occuper. C'est à nous de les symboliser. Nous devons avoir le courage de jeter notre nom sur la tapis et prendre en charge ce réel.

M. D. : Le cartel n'est pas nécessairement un rassemblement de copains. Je redoute une disqualification a priori du travail de cartel. Prendre le risque de la parole ou encourir le risque de la castration est au départ de l'adhésion à une association.

S. V. [à E. D.1 S'inscrire sur une liste est une acte et a, selon toi, un effet de castration. C'est une argumentation positive, mais le contraire n'est pas nécessairement faux. Nous devons éviter d'avoir des positions universelles, tendance qui se manifeste et peut nous persécuter mutuellement.

A. M. : Faut-il que ce soit obligatoire? Pourquoi insister pour qu'il y ait vote? Sauf à susciter un débat permettant de s'approprier cette question. Je pense que les dispositifs

doivent être variés, et saisis mal l'importance accordée par M. Jollivet à cette " publication ". Se déclarer analyste, chacun d'entre nous l'a fait, et continue à le faire, et l'on conçoit qu'un dispositif puisse être utile pour approfondir cette énonciation. Mais de là à constituer une liste...

S. W. : Je ne vois pas où est la fonction de l'exclusion dans le fait d'établir une liste.

M. Besse: Nous devons tenir compte du contexte historique, marqué par la diminution de la quantité de travail dans l'institution. Nous sommes devant la nécessité d'une mise au travail, virtualité qui a du mal à s'incarner par rapport à une époque plus ancienne. Je dirai que nous souffrons actuellement d'un manque de liste. Nous sommes dans une situation indéterminée, et la proposition de M. Jollivet a au moins le mérite de constituer une liste. D'autres listes pourraient être créées. Si on ne s'engage pas dans un travail, on risque de ne plus exister du tout. Il y a lieu à mon avis de sauter sur la proposition de M. Jollivet et de constituer une liste, liste de gens qui se déclarent praticiens de l'analyse et qui, ensuite, acceptent de jouer un certain jeu ou de prendre un risque, celui de parler de cette pratique : ce qui n'est pas obligatoire, certains pouvant n'avoir pas envie de parler d'analyse sous une forme aussi risquée.

T. P. : L'important est que l'ensemble de l'association s'approprie cet objet comme étant le sien. Mais je persiste à penser qu'il n'est pas indispensable de se déclarer au préalable "praticien de l'analyse"

M. J. [à A. Masson] : J'insiste sur le fait que ce dispositif ne doit pas rester intime. [à T. Perlès] Lorsque tu préconises que les gens s'inscrivent en disant seulement qu'ils souhaitent participer à une élaboration théorique sur l'analyse, tu ne vois pas que le souhait ne suffit pas. Une prise de position s'impose, dont dépend une théorie du fonctionnement de l'institution.

S. V. : Essayons de ne pas fonctionner dans le binaire : soit dans l'aléatoire, soit dans l'obligation.

M. J. : Dans un premier temps, les gens s'inscrivent s'ils veulent. Ensuite seulement, le tirage au sort fait obligation.

T. F. Il conviendrait sans doute de faire j'essaye de le préciser dans mon séminaire -, la différence entre une nomination imaginaire, une nomination symbolique et une nomination réelle. Sinon, comment faire avancer la question? Subvertissons cet effet de liste.

J. N. : Bien sûr que, sur cette liste, il y en a qui ne seront pas. C'est évident. Mais j'ai cru pouvoir écrire qu'il y avait une partie à jouer. On est complètement phobiques dans cette association : trop peu de gens ont envie de jouer. Est-ce qu'on ne joue pas, quand on est analyste? Si on n'est pas capables de jouer entre nous, en nous donnant quelques règles, cette institution devient un lieu de deuil.

J'ai entendu dire que les Cartels étaient un lieu d'enseignements. C'est tout à fait passionnant qu'un analyste se risque, pas dans un lieu tel que cette assemblée, mais en se donnant quelques règles. En revanche, si on est intimidé par des menaces, par des départs, par des abstractions... Tout ça, ce sont des rideaux de fumée, tant qu'il n'y a pas de gens désireux de jouer. Quelle est la mise, a minima, pour que la parole d'un analysant puisse circuler? Que quelqu'un lance la partie, sans trop de phobie.

Ce n'est pas un hasard s'il y a de la phobie dans cette institution. On l'y trouve dès les origines : phobie de la nomination, phobie du pouvoir. Mais cette phobie a livré tous les

enseignements possibles, et je crois qu'il y a lieu de relancer les choses dans un autre sens.
Cessons de nous méfier les uns des autres.

M. Larnaud : Si je parle de mes patients à des personnes intéressées d'un point de vue esthétique, ou philosophique, je penserais manquer à la règle de discrétion.

M. J. [insiste pour qu'on passe au vote]

Ph. G. : D'accord pour le jeu, mais pas pour n'importe quelle règle du jeu.

J. N. : Je suis sensible au souhait de confidentialité exprimé par M. Larnaud. Il est pour moi indispensable que ça se passe dans des cartels. Et dans des cartels éphémères, se dissolvant après avoir transmis - obligatoirement.

E. D. : Chaque membre du cartel aura une position aussi risquée que celui qui témoigne au cartel.

S. V. : Une liste, un cartel d'écoute, un candidat tiré au sort, une transmission. Nous pouvons voter sur cette proposition. On se déclare praticien : constitution d'une liste. Tirage au sort du candidat, qui tire au sort le cartel, le cartel écoute le " candidat " et le cartel témoigne de cette écoute.

[Un débat s'en suit concernant la forme précise à donner au "jeu ". Deux options se dégagent, l'une soutenue notamment par M. J. et E. D., et l'autre - bien que les deux 94 parrains " de cette option ne se soient pas concertés et ne partagent pas une même conception de la "liste "- par M. B. et Ph G. Ce dernier se déclare favorable à une liste simplement entendue comme " liste de personnes se déclarant d'accord pour la mise en jeu ", tandis que M. B. insiste sur la nécessité de ne pas inscrire, dès le tirage au sort, la disymétrie " candidat "/ membres du cartel chargés de l'écouter, puis de transmettre "Tous ceux qui sont inscrits sur la liste sont candidats potentiels au tirage au sort, soit comme proposant, soit comme membres d'un cartel ". Cette position est indirectement soutenue par P. S, qui s'inquiète de voir resurgir le terme de " candidat " et se demande si le tirage au sort en deux temps n'inclut pas un risque de constitution d'un "jury". Un tel risque, poursuit-il, serait écarté, si ceux qui sont membres du cartel et ceux qui parleront, sont tirés au sort simultanément. Une certaine confusion règne alors dans l'assemblée tirant sur sa fin. S. V. invite l'assemblée à se prononcer en deux temps:

1. Sur le principe général de la procédure

2. Sur l'une ou l'autre des variantes, dont le trait différentiel qui sera finalement retenu c'est du moins ainsi que J. N. présentera l'alternative - concerne le mode de constitution des cartels : dans la première option, tirage au sort en deux temps; dans la seconde, les cartels constitués par tirage au sort déterminent eux-mêmes leur façon de fonctionner.]

1 vote: 2 contre, 5 abstentions

2" vote:

Proposition A: 19 oui

Proposition B: 29 oui.

D. G. : Il s'agit de faire des prévisions sans trop tirer de plans sur la comète.

Les dépenses

• Ont diminué:

- Les locations de salle : nous ne louons plus la salle Henri-Barbusse, ce qui représente une économie de 2000 f/mois. (Pour mémoire, nous avions 28 kf de location de salle en 91). -
Nous ne faisons plus qu'un courrier par mois (en 91, nous avions 34 kf de confection de

courrier). Les frais de courrier seront donc en baisse, ce d'autant que nous sommes moins nombreux - je reviendrai plus tard sur le problème du courrier.

- Nouvelles dépenses
- Confection de l'annuaire.
- Certains frais pour la préparation du congrès.
- Vont rester inchangés ou peu changés - Le loyer: 3892 f/mois, soit 47 kf/an. - Les frais de secrétariat: 142 kf en 91 -Les frais de comptabilité : 15 kf en 91. (J'avais envisagé de supprimer ce poste, mais cela me paraît prématuré pour 92).

Les avoirs

Au 31/12, les avoirs en titres étaient négociables à 169 kf.

Par mesure de prudence, il me semble que nous devons immobiliser une épargne plancher.

Je considère que cette épargne doit correspondre à:

- Les frais d'expert comptable en 92 (15 kf en 91).
- Les frais de loyer (43 kf jusqu'au 31/12/92).
- Un trimestre de secrétariat (salaire et charges: 93 kf).
- Je ne dispose pas de la comptabilité des petits frais (assurance, tél., P.T.T.)

Considérons donc que l'épargne plancher doit être de 100 kf. Au-delà, nous serions obligés de faire de la "cavale ".

Les recettes

- La cotisation des correspondants au courrier a été fixée à 400 f par année statutaire (11 cotisants à ce jour).
 - Je propose que le prix d'inscription au congrès soit fixe à 500 f.
 - Les cotisations
 - Je propose de fixer la cotisation à 3000 f.
 - Qu'une demie-cotisation soit réglée dans les deux mois suivant l'A.G.
 - Que le solde soit réglé avant le congrès (fin mai).
 - Que les versements ne se fassent qu'en totalité ou par moitié pour faciliter la comptabilité.
 - Que l'accès au congrès soit libre pour tout membre à jour de l'intégralité de sa cotisation.
 - Si le montant de la cotisation et le mode de règlement proposé sont retenus, nous aurons en outre besoin de " volontaires" réglant tout de suite ou dans de brefs délais leur cotisation.
- Faute de quoi, nous devrions entamer notre épargne et négocier des titres dans de mauvaises conditions.

EQUILIBRE SOUHAITABLE

DEPENSES/RECEIHS

A titre indicatif, je rappelle que:

- Les dépenses sur l'ensemble de 91 étaient de 320 kf. Elles diminueront en 92
- Sur la base de 70 membres, la rentrée de cotisations représentera 210 kf.
- J'ai fixé l'épargne plancher à 100 kf.
- Les avoirs négociables étaient de 169 kf au 31/12/91.

Le solde négatif serait, au pire, de 40 kf à l'ouverture du congrès.

On peut raisonnablement penser que le congrès couvrira cette somme, et permettra de clore l'exercice au plus juste.

Courrier

Deux positions sont également argumentables.

- Une position comptable:
 - Nous avons un secrétariat dont nous ne saurions nous passer.
 - Il n'est pas raisonnable d'augmenter nos charges en faisant préparer le courrier ailleurs.

- Une position politique
 - Un courrier bien présenté et attractif pour les personnes gravitant autour de l'institution nécessite le recours à une société d'édition.

A titre d'exemple, je prends le dernier courrier et fais le décompte des frais

Photocopie: 1366 f. - PIT : 1283 f.

Soit un total de 2650 f. (11 f 52 par personne). Ou encore, pour 100 exemplaires et 30 correspondants, à raison de 1 courrier par mois: 14 kf (contre 34 kf en 91).

Les frais de confection par l'Atelier Nie sont fixes à 1000 f/ mois CFTC). Soit, pour l'année, une dépense supplémentaire de 12 kf.

J'en ai fini avec ce numéro de trapèze volant, je rappelle encore que le budget, même si la pilule peut paraître amère, est calculé selon deux idées : parier sur le congrès pour équilibrer les comptes; ne pas faire de cavale, autrement dit : ne pas engager les recettes du congrès avant de les avoir encaissées.

REUNION DU BUREAU DU 6/7/92.

Ordre du jour:

- Annuaire
- Journée sur la passe
- Préparation du congrès
- Conséquences de la dernière A.G.

(Présents : M. Jollivet, Ph. Garnier, P. Salvain, D. Grimault, J. Nass P. Eyguesier comme secrétaire de séance).

Annuaire

P.E. ayant présenté une maquette pour le futur annuaire des Cartels, la réunion du bureau débute par un décompte des membres susceptibles de figurer sur cet annuaire. Deux listes ont été dressées par D. Grimault, la première rassemblant ceux qui n'ont rien payé de leur cotisation 91, et la seconde ceux qui n'en ont acquitté qu'une partie. Aux premiers, D. Grimault propose d'adresser une lettre leur signifiant qu'en vertu des statuts ils sont considérés comme démissionnaires, et ne figureront donc pas sur l'annuaire, et aux seconds une lettre les invitant à faire connaître leur souhait à cet égard. Dans les deux cas proposition chaleureuse sera faite de rester correspondant - C. Conté, apprend-on, l'a demandé il y a peu -.

Journée sur la passe

Quelques textes étant parvenus à Ph. Garnier, la question se pose de les publier dans le Courrier. Mais Ph. G. s'y oppose, dans la mesure où, souligne-t-il, ces textes sont avant tout des textes de travail, destinés à " Constituer un pool de travail" en vue de la demijournée sur la passe prévue pour bientôt. Il ne pourront être publiés, avec l'accord de leurs auteurs, qu'ultérieurement, dans un numéro du courrier qui serait alors en majeure partie consacré à la passe. Deux dates sont retenues, et pour la demi-journée sur la passe, qui se tiendra le samedi

28 mars après midi (à l'Institut protestant), et pour la publication des textes, dans le courrier du mois d'avril.

Congrès

P. S fait un point sur les intervenants ayant confirmé leur participation, soit directement auprès des responsables de l'organisation du congrès, soit par une déclaration d'intention lors de la dernière A.G. J. N. signale que deux autres congrès, de thèmes approchants, auront lieu dans les mois qui viennent "Nous n'avons aucune originalité, mais pouvons dire que nous sommes dans le coup...". Puis P. S. propose à la " sagacité " des membres du bureau un texte d'orientation du congrès:

Des symptômes, qui n'en a pas ? Beaucoup s'affairent pour l'oublier; certains en font une maladie, d'autres poursuivent un procès contre eux-mêmes. Mais que se passe-t-il quand le malaise persiste, quand la médecine ne sy reconnaît pas ou quand le dire juste est manquant? On peut en parler: à quoi bon cependant si ce n'est que pour répéter la même chose?

Pourtant, si le symptôme fait énigme et que le transfert est de la partie, passer à l'analyse est possible. Il ne s'agit pas alors de s'en remettre à un instrument magique, de se convertir à une foi ou d'appliquer une science exacte. Au cours d'une expérience aussi particulière, telle qu'elle s'instaure avec un psychanalyste, la vérité n'est pas donnée à l'avance et un nouveau rapport à l'inconscient est mis en jeu. Ici les rêves et les faits comptent également, les pensées folles ont droit de cité, les enfants en disent comme jamais sur les grandes personnes et celles-ci se risquent à parler d'autant plus librement qu'elles ont à reconnaître leurs servitudes et leurs désirs.

Mais voilà qui n'empêche pas que l'analyse elle-même puisse devenir un symptôme, comme c'est le cas quand on en fait un système d'interprétation ou quand le transfert reconduit l'assujettissement. Dès lors, l'exigence est de remettre à jour les conditions de sa pratique et d'élucider ce qu'elle génère, sans méconnaître son ressort et ses limites. Autrement dit:

Pourquoi faire une analyse?

La psychanalyse est-elle toujours

"cette maladie qui se prend

pour son propre remède "(K Kraus).

[Le débat s'engage immédiatement après que P. S. ait terminé la lecture à haute voix de son écrit. Il montera d'un ton, lorsque seront abordées les conséquences de l'A.G., la brûlante question du dispositif donc. Mais trêve de préambule : voici les répliques d'un débat d'une heure et demie bien tapées, telles du moins que j'ai pu les attraper au vol dans le feu croisé des arguments].

M. Jollivet [à P. Si : Je ne suis pas d'accord sur la formule" Qui n'a pas son symptôme?" Il est essentiel de ne pas réduire le symptôme, de ne pas le mettre sur un pied d'égalité avec le symptôme au sens psychiatrique ou médical.

D. G. Nous aurons, à l'occasion de ce congrès, à faire la différence entre ces deux types de symptômes : le symptôme en tant que signe, comme l'entendent la psychiatrie et la médecine, et le symptôme au sens de la psychanalyse.

J.N. Le texte de P. S. ne dit pas " qui n'a pas son symptôme ", mais " des symptômes, qui n'en a pas? ", c'est-à-dire, est-ce qu'on peut s'exempter...

M. J. : Il y a des gens qui viennent en analyse pour savoir, et non parce qu'ils ont des symptômes. Ce n'est que dans un second temps, lorsque la cure est engagée, que le symptôme apparaît comme tel. Sa portée est alors différente de celle que peuvent avoir le symptôme en psychiatrie, ou les symptômes de celui ou celle qui dit "j'ai des symptômes"

J. N. : Je ne suis pas choqué par ce texte. Sa vertu est de s'adresser au public de non-spécialistes que nous cherchons à toucher.

M. J. : Un congrès de psychothérapeutes pourrait dire la même chose!

D. G. Rien n'est moins sûr. "Des symptômes, qui n'en a pas?" a de quoi faire dresser l'oreille des psychiatres.

M. J. Il faudrait au moins faire en sorte que la posture de l'analyste apparaisse d'emblée différente. La condition pour que le symptôme sorte de la définition qu'en donne la psychiatrie est qu'il soit écouté d'une place d'analyste.

D. G. : N'oublions pas que la place du symptôme est aujourd'hui évacuée par la psychiatrie. Dans le DSM III, il n'y a plus que des items.

M. J. : Le symptôme n'a pas de sens dans la vie ordinaire. Il n'a de sens qu'en psychiatrie, ou dans le cadre de l'analyse.

J. N. : Nous renouons de façon pré-lacanienne avec la psychopathologie de la vie quotidienne...

P. S. Il est normal qu'il y ait du flou dans ce texte. Il s'agit seulement de présenter le congrès, et j'ai délibérément proscrit tout langage technique, de même que toute prise de position personnelle.

J. N. : Il faut absolument discuter de l'A.G. Quelle est la suite à donner à ce qui a été voté? Comment voyez-vous les choses?

P. S. : J'ai été inquiet des suites immédiates de l'A.G. Sur la nomination, il y a désaccord. Il y a désaccord sur la portée institutionnelle de la procédure. L'idée dernièrement apparue de faire coexister deux dispositifs ne me paraît pas, à la réflexion, une bonne idée, car elle peut introduire une ligne de séparation dans l'institution. Et, dans l'ensemble, je regrette que cette A. G. ait été marquée, une fois de plus, par un souci de modification statutaire, plutôt que par une discussion de fond, l'essentiel étant de trouver un moyen de travailler à plusieurs et que ça ait de l'effet. Au bout du compte, je ne suis pas très enthousiaste.

Ph. G. : Nous avons regretté, E. Didier et moi, qu'un tel clivage se soit produit, sans que la question du deuxième tour soit vraiment évoquée.

J. N. : Le 2e temps doit toujours être un travail en cartels; seul le 3 temps consisterait en un passage au public.

P. S. : Nous devons nous entendre sur ce qui a été voté par l'assemblée, et définir ce sur quoi il y a eu vote effectif. [à Ph. Gamier] Dommage que toi et Monique Besse n'ayez pas écrit votre position commune. Par contre, nous pouvons avancer sur ce qui a été laissé dans l'ombre par ce vote.

M. J. : [à Ph. G.] La position de M. Besse diffère de la tienne sur un point notable, qui est celui de la liste. En fait, ta proposition revient à une annulation du dispositif. Il y a eu une sorte de tour de passe passe dans cette assemblée : ta proposition est apparue comme un dispositif, alors que ça n'en est pas un.

J. N. : Il est vrai que la position de D. Grimault votant contre le dispositif, ou plus exactement contre une institutionnalisation de cette affaire disant que le cartel suffit, était finalement plus claire.

M. J. : On se retrouve dans une situation compliquée, dans la mesure où on a voté sur un double discours. Je serais d'accord pour qu'il y ait deux dispositifs en jeu, parce que je suis sûr que ce qu'a proposé Ph. G. ne fonctionnera pas, et qu'il faut que preuve soit faite que ça ne fonctionnera pas. Lors de la transmission, on verra bien ce qui sera transmis par un dispositif et par l'autre. Comme l'un ne transmettra rien, on pourra alors revenir sur ce vote.

D. G. : Je ne pense pas qu'on ait à décider en fonction de positions personnelles. Nous avons affaire à un vote, que nous devons gérer tel qu'il a eu lieu. Faire fonctionner deux dispositifs est contraire à ce qui s'est passé à l'A. G.

P. S. Bien que favorable à ce que les nonpraticiens puissent participer à ce dispositif, j'ai voté l'existence d'une liste. Une liste de gens qui, pratiquant l'analyse, souhaitent témoigner de leur pratique. Il ne s'agit pas d'une liste avec un titre. Ensuite, tirage au sort des cartels, et distribution au sein des cartels de ceux qui parleront de leur pratique selon une règle du jeu définie. Par contre, ce qu'on n'a pas voté, c'est si le travail de ces cartels allait être restitué par une personne auprès de l'ensemble des personnes participant au dispositif, ou de quelques-uns. Là-dessus, nous pourrions faire des propositions à ceux qui vont constituer ces cartels.

J. N. : Je voudrais dire 'à quoi il a été dit non. Il a été dit non à l'énonciation de la déclaration, parce qu'elle était grosse d'un titre. Je crois que pour le moment il faut attendre, les choses ne sont pas assez mûres. Je vais vous lire un texte qu'il me paraît nécessaire, si vous en êtes d'accord, de publier dans le courrier.

[J. N. lit le texte publié infra].

Ph. G. A la fin du texte, j'interposerais" un deuxième cartel "avant la transmission au public.

P. S. : D'une position extrinsèque au cartel "... Non, je ne suis pas d'accord avec ça. Je proposerais d'une position " singularisée par rapport au cartel, car cette position " extrinsèque " est précisément ce qui a été refusé par le vote.

J. N. : je dis dans mon texte que ça fait partie des deux positions. Les deux positions sont jouables : tour à tour on est dans une position extrinsèque ou dans une position concernée par le discours analytique. C'est pourquoi je souligne le caractère aberrant d'avoir soumis cela à un vote.

P. S. : C'est pourtant ce que M. Besse a refusé : qu'il y ait une position extrinsèque par rapport au cartel.

J. N. : La parole est extrinsèque parce que c'est la parole de l'analysant. Un cartel de pratique peut-il être un cartel comme les autres!

P. S. : Oui, c'est le vrai cartel.

M. J. : Pour pouvoir dire "je pratique l'analyse ", il faut bien...

J. N. J'ai bien compris ta position. Tu cherches à entifier la déclaration " je pratique l'analyse ". Peut-être qu'en novembre on aura moins peur de cette déclaration analyste. Pour le moment, une majorité ne veut pas que la liste soit plus qu'un outil de travail pas de procédure pour le moment, mais une cartellisation de gens qui pratiquent l'analyse.

M. J. Avec une ambiguïté pareille, ça ne peut pas marcher. Le vote sur la liste était indispensable. Maintenant, s'il s'agit de faire fonctionner un dispositif sans liste, pourquoi ne pas faire en sorte que les gens désireux de faire fonctionner l'autre dispositif, puissent le faire

en demandant seulement à l'institution de pouvoir transmettre ce qui se sera passé dans ce dispositif?

P. S. : je ne suis pas contre l'idée qu'il y ait plusieurs dispositifs, mais contre celle de mettre des dispositifs en concurrence.

M. J. S'il n'y a pas de cadre pour parler, on ne parle pas. On se met ensemble, et on décide qui va parler... Pourquoi rester dans un consensus mou?

D. G. : L'A. G. de juin a produit une scission et n'a pas tranché les questions. Les positions des 20 sont hétérogènes, les nôtres aussi. L'objectif est une mise au travail sur un mini-peu qu'il se décide à tenir ce genre de discours, ne pouvait le faire que d'une position extrinsèque par rapport au cartel, puisqu'il serait amené par la procédure ainsi engagée à en faire le tiers qui serait momentanément réintroduit entre lui et tel ou tel de ses analysants. Et à nouveau, les deux types de procédures mises au vote ne pouvaient apparaître autrement que comme aussi antinomiques que complémentaires.

Dès lors, je ne vois pas comment l'on pouvait un instant penser qu'un vote aurait pu avoir la vertu de résoudre ce genre d'aporie, puisqu'il apparaît qu'elle est inhérente aux paradoxes engendrés par la pratique comme par le travail en cartel. On le sait, s'autoriser analyste est un acte particulier, qui prétend à l'universel, sans jamais y parvenir; et se dire inspiré par le discours analytique pour parler en cartel et y soutenir une position vous arrache certes à la solitude de l'énonciation, sans pour autant vous autoriser à penser que cette énonciation pourrait devenir collective.

Or c'est bien pour faire jouer de tels paradoxes qu'une institution comme la nôtre, qui prétend avoir pour objet l'analyse freudienne, s'est fondée et continue d'exister. J'ai été pour ma part ému de constater avec quelle belle inconscience, alors que toutes sortes de désaccords et clivages entre nous sont manifestes, aucune voix ne s'est élevée contre le principe du tirage au sort pour la constitution des cartels au sein desquels serait soulevé ce genre de questions.

Cela manifeste pour le moins une volonté unanime de travailler ensemble et de se mieux connaître, que l'on soit jeune analyste ou moins jeune, de formation médicale ou non médicale. J'attends de voir si cette volonté générale pourra effectivement se mettre en acte et comment cela nous mettra ou remettra au travail.

La suite logique de notre A.G. serait en tout cas qu'une nouvelle vie soit accordée au Cartel, dont le nom était certes au fronton de l'institution, mais dont le principe, voire l'opportunité avaient tendu au fil des ans à devenir purement théoriques. "Que nul n'entre ici...", pourrait-on en conclure, s'il n'est pas convaincu de la nécessité du travail en cartel, un travail donc toujours à mi-chemin entre l'écrit et la parole, entre la lecture des textes de la théorie et l'écriture par laquelle se forment les idées, entre le collectif du groupe où le cartel se produit en public et le solitaire de la trouvaille dont le cartel s'est montré être l'occasion.

S'il fallait à présent tirer une conclusion plus politique de l'analyse du vote qui a eu lieu et qui a scindé en deux tendances la majorité qui s'était dégagée contre le "protocole institutionnel" de la proposition des 20, il ne fait pas de doute que ces deux tendances manifestent tour à tour une allergie à la liste comme une volonté d'aller plus loin qu'une simple nomination de ceux de ses membres dont la pratique clinique et théorique relèverait de l'éthique psychanalytique, même si ce ne serait que dans un "protocole de recherche".

On peut donc penser que ces deux types d'opposition (vous allez trop loin et vous n'allez pas assez loin) se sont mécaniquement ajoutées lors du vote de l'A.G. de juin.

Si l'on relit les status votés et si l'on repense à ce qui s'est effectivement passé dans l'institution depuis sa refondation, il est bien évident que ces deux tendances peuvent cohabiter dans l'institution, voire dans une même tête d'analyste à différents moments de son implication dans son acte!

Il est, en effet, constatable que des groupes se sont effectivement réunis tant à Paris qu'en Province autour de la question de la nomination et que la recherche sur cette question, même si elle n'a pas abouti à la mise en jeu du protocole de l'art. 9, s'est montrée effectivement féconde. La phobie de toute nomination est devenue pour le moins analysable; et des cartels sont là pour en témoigner.

Par ailleurs, l'effervescence qui s'est manifestée dans la préparation de l'A.G. n'est autre à mes yeux que l'expression du fait que l'article 8 dûment voté des statuts est quant à lui en souffrance. J'en rappelle le libellé, qui fera assurément frémir certains "L'expérience de la passe aux CCAF ayant montré qu'il ne s'agissait pas d'une procédure qualifiante de l'analyste comme tel, l'association propose différents dispositifs mettant à l'épreuve ce qui institue un analyste en son acte...".

Je sais que certains ont été heurtés par le projet de voir l'institution aboutir à un dispositif qui se voudrait unique, alors que les statuts ont pris soin d'indiquer qu'il pouvait y en avoir plusieurs. Je crois qu'il serait déjà appréciable qu'il y en ait un seul... Toute la question est de savoir si un nombre significatif de personnes est prêt à s'y risquer.

A l'issue de notre assemblée (et même s'il faut considérer qu'un nombre important de membres ont dû quitter la salle avant le vote laissant peut-être un pouvoir ou négligeant de le faire), je ne crois pas qu'il faille être découragé à l'idée que le vote qui a quand même été proposé et risqué ait abouti à une situation confuse, voire inconsistante.

Il n'est pas négligeable de penser que la plupart des analystes de l'institution se soient engagés à inscrire leurs noms pour être tirés au sort dans des cartels éphémères et s'engageant par là même à une cartellisation, avec transmission dans un deuxième temps de ce qui aurait été dit ou trouvé au premier, et que cela concerne la nomination analyste ou la pratique ordinaire des cures ou une question cruciale ou un moment de bord, etc.

Peut-être une période de gestation pour l'instauration d'un dispositif sera-t-elle d'abord nécessaire et aboutira-t-elle, d'ici l'échéance que je propose de la rentrée d'Octobre 92, à une reconsidération de la question des procédures.

Pourvu cependant qu'on joue au moins le jeu : 1) d'une inscription à laquelle tout un chacun, et dans les deux options, s'est engagé, 2) d'un tirage au sort susceptible de constituer des cartels sur la pratique ayant à se réunir pendant les six mois à venir, et 3) d'une dissolution de ces cartels qui auraient à rendre compte de leur travail dans une journée qui pourrait avoir lieu en novembre, par exemple, et où il devra être envisagé de donner une suite soit à un second temps sur le même mode soit à une procédure moins disparate ou plus ambitieuse.

Vendôme, ce 2.11.92

J. NASSIF

DISPOSITIONS PRATIQUES

I. M. Besse

S'inscrivent sur une liste des membres des C.C.A.F. qui se déclarent praticiens de l'analyse freudienne et prêts à prendre le risque de parler de leur pratique avec d'autres dans le

même cas à l'intérieur de cartels tirés au sort sur cette liste. Il y aura autant de cartels (5) que le nombre des inscrits (ex : 20 personnes inscrites - 4 cartels, 30 - 6 cartels, etc.)

Ces cartels travaillent sur une période de temps limitée (quelques mois), à l'issue de laquelle ils rendent compte de leur travail destiné à éclairer ce qu'il en est justement d'une pratique de l'analyse freudienne (ce qui la spécifie) dans le cadre d'une journée d'étude ouverte au moins aux inscrits de la liste.

Les cartels déclarent la forme qu'ils auront choisie pour leur travail, introduisant ou non une dissymétrie entre les participants. Les cartels dissymétriques " introduisent une distinction entre l'un des participants qui exposera des points de sa pratique et les autres en position d'écoute.

Le 26/1/92.

11.1. Nassif

1. Appel est donc fait, à tous ceux que cela intéresse de mettre en jeu dans l'institution leur pratique de l'analyse, de bien vouloir communiquer leur nom au secrétariat des CCAF, soit par écrit, soit par téléphone (les après-midi du lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin).

2. Une date limite a été fixée pour cela : jusqu'au mercredi 18 mars.

3. Le Conseil d'Administration se réunira le jeudi 19 mars pour procéder au tirage au sort d'autant de cartels que la liste le permettra. Dès le lendemain, la secrétaire préviendra les membres de la liste de ce que le sort les a constitués en cartel.

4. Une semaine sera laissée à chacun pour accepter le choix du sort ou demander à en être exempté, en faisant valoir auprès du Président ses raisons, qu'elles soient de convenance ou de conscience.

5. Celui-ci procédera à nouveau à un tirage au sort, en mettant en relation les noms des personnes qui se seront désistées avec les cartels où manque un nom.

6. Liberté est laissée aux cartels de fonctionner comme ils l'entendent, et cela, surtout en ce qui concerne le deuxième temps à la définition duquel ils s'engagent à travailler, pouvant, par exemple, exiger que leur témoignage ne soit retransmis que dans le cadre d'un second cartel, afin que les conditions minimales de confidentialité soient assurées.

7. Merci à tous de jouer à ce jeu au moins jusqu'à fin octobre. Rendez-vous est pris en novembre pour une journée de ces cartels où la question du deuxième temps sera débattue et approfondie.

D. Chauvelot nous prie d'annoncer la parution de son dernier ouvrage:

Pour l'amour de Freud. Une autre ronde
Aux Ed. Denoël

..

Le prochain séminaire de T. Foulliaron et Ph. Gamier aura lieu au local, le mercredi 19/2/92. "Si l'acte analytique produit des effets qui ne sont pas du semblant, il est nécessaire de penser que cet acte touche le réel. Pour interroger celui-ci, nous n'avons que les mots. L'écriture, et l'effet d'écriture de la mise à plat des objets topologiques. Le premier séminaire nous a montré qu'on ne pouvait interroger le noeud boroméen en tant que tel sans tomber dans le semblant. Il est donc nécessaire d'interroger la nodalité, son réel, le nouage, par rapport au fil des questions qui émanent du réel de l'acte analytique. C'est ainsi qu'après avoir envisagé

l'hypothèse d'un réel 'attracteur' de la structure, nous avons été amenés à corréler la possibilité de l'inscription du nodal par rapport au topos des mathèmes de la sexuation. Cela nous amènera à nous laisser subvenir par le réel du noeud à partir du faux trou qui noue les Noms du Père avec le Symbolique ".